

# 26<sup>e</sup> Course des Pavés : Concept de protection Covid-19 et conditions de participation

Chères et chers coureurs,

Notre comité est heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir dans notre cité médiévale au bord du lac de Biemme et sur les sentiers de la région. Bien que la situation soit meilleure que l'an dernier, cette édition sera encore marquée par des règles sanitaires.

**Pour les participant/es à la course âgés de 16 ans et plus, la principale mesure est l'obligation de présenter un certificat Covid le jour de la course. Ce dernier permet de documenter un test négatif récent, une guérison ou une vaccination complète.** Notre plan de protection a été rédigé en collaboration avec les autorités compétentes et Swiss Running. Il est possible de le consulter en tout temps sur notre site internet. À noter que ce dernier risque d'être modifié régulièrement en fonction de l'évolution sanitaire en Suisse. Aussi, le comité se réserve le droit de modifier en tout temps, le programme de la course.

Dans l'intérêt de la course à pied et vis-à-vis de l'ensemble de la population, nous invitons toutes les personnes présentes le jour de la course à adhérer aux mesures dans un esprit de solidarité et avec un haut degré de responsabilité personnelle.

Notre comité bénévole travaille sans relâche pour vous offrir une 26<sup>e</sup> Course des Pavés chaleureuse et digne de ce nom. Notre plus belle récompense serait votre présence au départ d'une de nos courses et pour cela, rien de plus simple, les inscriptions sont ouvertes !

Le comité directeur

Lara, Sophie, Cyprien et Jonathan

---

## Concept de protection Covid-19

### A. Généralités

Tous les coureurs âgés de 16 ans et plus doivent présenter un certificat Covid et une pièce d'identité pour pouvoir participer au Trail de 7 Lieues, Contre-la-Montre et Nordic Walking de la Course des Pavés. Le certificat COVID permet de documenter une vaccination complète, une guérison ou un test négatif récent. Le contrôle s'effectue le jour de la course au bureau des inscriptions, à un des stands « Contrôle Covid » ou à l'entrée de la zone de départ/arrivée dont l'accès sera contrôlé.

Une fois le contrôle effectué grâce à l'application Covid Certificate, la validité du certificat sera signalée sur votre dossard et vous n'aurez plus besoin de présenter son certificat Covid. Les spectateurs et les coureurs respectent les règles d'hygiène et de distance sociale sur le long de l'ensemble des parcours de la Course des Pavés. De plus, le port du masque est obligatoire au centre de la manifestation et dans la zone de départ/arrivée.

Seules les personnes en parfaite santé ne présentant aucun antécédent médical de maladie/symptômes Covid 19 peuvent être présentes à l'événement. Les personnes particulièrement fragiles doivent tenir compte des dispositions spécifiques de l'OFSP.

## B. Certificat COVID

La durée de validité diffère selon que le certificat Covid documente une vaccination Covid 19, un antécédent de maladie ou un résultat de test négatif. Sur la base de nouvelles connaissances, la durée de validité peut être adaptée.

**Pour les personnes vaccinées :** 365 jours à partir de la dernière dose de vaccin

**Pour les personnes guéries :** La validité commence à partir du 11<sup>e</sup> jour après le résultat positif d'un test et dure 180 jours à partir du jour du test

**Pour les personnes testées négatives :**

- Test PCR : 72 heures à partir du prélèvement
- Test rapide antigénique : 48 heures à partir du prélèvement

## C. Remise des dossards

Toutes les personnes inscrites avant le 21 novembre 2021 minuit reçoivent leur dossard par la poste. Munis d'une pièce d'identité, ils doivent encore faire contrôler leur certificat COVID à l'entrée de la zone de départ/arrivée ou à un stand « Contrôle Covid ».

Les participants n'ayant pas reçu leur dossard à leur domicile doivent aller le récupérer au bureau des inscriptions en présentant leur certificat Covid et une pièce d'identité.

Il est également possible de s'inscrire sur place le jour de la course dès 7h30 au bureau des inscriptions. Le certificat COVID et une pièce d'identité doivent être présentés. Il est recommandé à tous les participants d'éviter cette solution ou alors de venir suffisamment en avance.

## D. Tente principale : cantine

La cantine de la manifestation se trouve dans la tente principale sur la Place du Marché. Les directives en vigueur pour la restauration y sont appliquées et le port du masque est obligatoire. Le traçage des clients est réalisé grâce à l'application SocialPass et des bénévoles veillent au respect des mesures.

## E. Tente principale : remises des prix

La remise des prix pour le Trail de 7 Lieues et le Contre-la-Montre a lieu à 15h. Celle des Courses jeunesse à 19h. Elles se déroulent dans la tente principale et selon les règles sanitaires en vigueur. Les directives en vigueur pour la restauration sont appliquées. Le port du masque est également obligatoire sur le podium.

## F. Vestiaires et douches

Les vestiaires et douches sont accessibles uniquement pour les participants. Le nombre maximal de personnes présentes est clairement indiqué. Le port du masque est obligatoire et les règles d'hygiène et de distance sociale de l'OFSP s'appliquent. Il est recommandé aux participants qui le peuvent de se changer et se doucher chez eux.

## G. Spectateurs

Dans l'espace public le long du parcours, les règles relatives aux rassemblements spontanés dans l'espace public s'appliquent. Les spectateurs sont eux-mêmes responsables du respect des mesures de protection en vigueur de l'OFSP. Le port du masque est obligatoire pour les spectateurs au centre de la manifestation.

# Conditions de participation

## H. Diffusion de données

**Photos et vidéos :** Par son inscription, le coureur autorise l'organisateur à utiliser toute photo ou image pour la promotion, la communication de la course.

**Coordonnées :** Le participant accepte la diffusion de son nom, prénom, catégorie et club dans la liste des résultats accessible à tous sur le site [www.course-des-paves.ch](http://www.course-des-paves.ch)

**Mails :** L'organisation Course des Pavés, est autorisée à utiliser les adresses e-mail des participants à des fins de promotion.

## I. Participation et responsabilité

Les concurrents participent à La Course des Pavés (toutes catégories confondues) et aux entraînements précédents cette dernière sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout coureur se présentant aux différentes courses doit être en excellente santé et convenablement entraîné. Chaque participant doit être assuré personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile. Il participe à La Course à ses risques et périls. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol que ce soit. Les responsables sanitaires se réservent le droit de faire venir un moyen de transport adéquat pour transporter le blessé dans un centre hospitalier adapté.

## J. Chronométrage

Le temps de notre chronométreur officiel « MSO » fait foi. L'organisation se réserve le droit de trancher en cas de litiges et ne rentre pas en matière quant aux éventuelles requêtes.

**Les puces :** Le chronométrage s'effectue au moyen de puces électroniques. Elles servent également au comptage du nombre de tours sur le parcours du Contre la Montre.

## K. Inscriptions

Toute inscription est personnelle et définitive. Le montant de la course doit être payé avant le départ de la compétition. L'inscription est possible sur place (Salle des Épancheurs : Cinéma en face de la Gare de la Neuveville), au plus tard une heure avant le départ de la course.

En cas d'annulation de la course (autre raison que situation sanitaire due au Covid-19), aucune finance d'inscription n'est remboursée. Le montant encaissé contribue à rembourser les frais d'organisation engagés. Les éventuels bénéfices sont reversés à une association régionale d'intérêt public.

En cas d'annulation en raison de la situation sanitaire liée au coronavirus, trois choix seraient proposés aux personnes déjà inscrites :

- Report de l'inscription pour la prochaine édition
- Remboursement de 80% de la finance d'inscription
- Don de la finance de l'inscription à la Course des Pavés

## L. Courses

**Trail de 7 lieues** : Le parcours se déroule par tous les temps (sauf cas de force majeure). Il s'effectue sur 24 km et 800 mètres de dénivelé. Il traverse les communes de la Neuveville, Ligerz, Plateau de Diesse et Nods.

Temps limite : La course est neutralisée à 13h30 à la hauteur du dernier ravitaillement. En cas de besoin, le coureur est rapatrié par l'organisation.

Le premier coureur qui franchit la ligne d'arrivée, indépendamment du bloc de départ, est le vainqueur.

En cas d'annulation du Trail, les inscriptions sont reportées sur le Contre-la-Montre. Le montant de la différence de prix entre les 2 courses n'est pas remboursé.

**Contre-la-Montre** : Les puces électroniques permettent de compter le nombre de tours, mais seul le coureur est responsable de savoir où il en est. Il peut visualiser son nombre de tours sur un écran à la hauteur de la Place de la Liberté. Le coureur se présente sur la ligne de départ à la tranche horaire à laquelle il s'est inscrit. Cette information se trouve inscrite sur son dossard.

**Nordic-Walking** : Le parcours peut être effectué avec ou sans bâton, mais en aucun cas au pas-de-course. Les concurrents sont classés dans la liste de résultats par ordre alphabétique. Ils sont chronométrés mais il n'y a pas de classement au temps. Ils sont par contre invités à déposer leur dossard dans l'urne sous la tente pour participer au tirage au sort.

**Courses jeunesse** : Dans les petites catégories (parents-enfants), la personne accompagnant l'enfant ne doit en aucun cas le porter ou le tirer de manière à améliorer son résultat. Le non-respect de cette règle de conduite peut entraîner à une disqualification.

## M. Abandon

En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard à un membre de l'organisation, à un ravitaillement, à un contrôleur ou à l'arrivée et suivre les instructions qui lui seront données.

## N. Esprit de la course

Les organisateurs souhaitent que chaque coureur s'engage à :

- Ne jeter aucun déchet sur le parcours
- Suivre rigoureusement le parcours balisé (tout raccourci sera sanctionné)
- Respecter les consignes des bénévoles
- Respecter le concept de protection Covid-19

## O. Contact

Une question ? Merci de nous écrire un mail à [contact@course-des-paves.ch](mailto:contact@course-des-paves.ch)

La Neuveville, juillet 2021